

COMPTE RENDU

RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL

DU 02 MAI 2019

Le Conseil Municipal de Monclar s'est réuni en Mairie le 02 Mai 2019 à 21H00 sous la présidence de Monsieur Gérard STUYK, Maire.

Présents : Mme BRULANT. CATHERINE. Mrs BOUISSIERE. CAGNATI. DECOURTY. JUGIE. LORENZATO. STUYK.

Absents : M. LATOUR a donné pouvoir à M. BOUISSIERE.
Mme LABIGOU. Mrs BIASI. CUNY.

M. le Maire s'assure que tous les conseillers ont bien reçu le compte rendu de la précédente séance du conseil municipal. Aucune observation n'étant faite, on passe à l'ordre du jour.

Plan de circulation Bourg de Monclar :

M. le Maire rappelle qu'un plan de circulation a été soumis aux Monclarais en début d'année avec 2 propositions de sens de circulation.

Proposition 1 : Pas de changement. Le sens de circulation reste identique à l'actuel.

Proposition 2 : La rue de Marmande en Sens Entrée et l'accès à la Place de la Mairie par l'Église en double sens.

Le résultat de l'enquête est le suivant :

119 questionnaires ont été remis par les administrés.

Pour la Proposition 1 : 61

Pour la Proposition 2 : 56

Pas de préférence : 02

M. le Maire explique que lors de la remise des questionnaires, nombreux sont les administrés (quel que soit leur choix 1 ou 2) qui souhaiteraient que l'accès à la Place de la Mairie par l'Église soit remis en double sens comme par le passé.

M. le Maire propose que chaque conseiller s'exprime.

Après débat, le conseil municipal :

- Constate que la différence entre les propositions 1 et 2 est infime,
- Vu les observations orales,
- Propose de ne pas réaliser l'entrée par la rue de Marmande et de remettre la circulation en double sens de la Place de la Mairie au tour de ville. Néanmoins 1 seule place de stationnement sera autorisée et matérialisée le long des cornières.

Abstention 1 – Contre 1 – Pour 7.

Antenne Relais :

M. le Maire explique que la proposition de la commune faite à la Société CIRCET d'installer l'antenne relais sur le clocher de l'église [cf. CM du 12.03.19] n'a pas été acceptée.

La société CIRCET a retenu la parcelle ZH n° 40 (propriété de la Commune) sise lieu-dit Douzon, face aux ateliers techniques municipaux car ce site permet une couverture optimale sur Monclar.

Une réunion publique a été organisée lundi 29 avril avec les habitants riverains de cette parcelle.

À l'unanimité, les riverains sont contre l'installation d'une antenne (problèmes d'onde pour certains, installation inesthétique pour d'autres).

M. le Maire propose de ne pas donner une suite favorable à ce lieu.

Le conseil municipal à l'unanimité rejette le choix d'implantation sur la parcelle ZH n° 40.

Le conseil municipal précise que l'implantation d'une antenne pour une meilleure couverture réseau portable peut être installée chez un particulier. Dans ce cas, la commune n'aura plus de pouvoir décisionnaire.

Tour de garde Élections Européennes :

M. le Maire rappelle la date des Élections Européennes : 26 Mai 2019 et sollicite l'assemblée pour la tenue du bureau de vote ; le tour de garde est organisé.

Informations diverses :

Médical : M. le Maire informe l'assemblée du projet de la Communauté de Communes Lot et Tolzac au niveau de la santé. L'ARS (Agence Régionale de la Santé) est venue à Monclar voir les locaux susceptibles de recevoir un éventuel cabinet médical. M. le Maire a fait visiter les bureaux des assistantes sociales –Salle Billou-. L'ARS estime que ces locaux pourront accueillir la permanence d'un médecin.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.
